

L'accord de libre-échange Europe-Maroc au tribunal

La Confédération paysanne combat l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Maroc, effectif depuis le 1^{er} novembre 2012. Elle poursuit devant le tribunal de commerce de Tarascon (13) la société Idyl qui produit au Sahara occidental une partie de ses fruits importés en Europe.

« À Dakhla, la lumière exceptionnelle et les températures nocturnes clémentes toute l'année donnent à nos melons de printemps et à nos tomates cocktails une saveur unique » : c'est ainsi que l'entreprise Idyl vante la qualité de sa production vendue en Europe. Coup de chance : l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Maroc est désormais validé par toutes les instances européennes, Idyl et consorts ont les portes de l'Union encore plus grandes ouvertes pour écouler leurs produits. Coup de malchance : la Confédération paysanne est là.

« Nous attaquons Idyl devant le tribunal », annonce le 17 janvier André Bouchut, paysan en charge du dossier « fruits et légumes » à la Confédération paysanne. « Cette entreprise française, basée à Châteaurenard dans les Bouches-du-Rhône, produit des fruits et légumes au Maroc et dans le Sahara occidental (près de Dakhla), produits qu'elle exporte en Europe dans le cadre de l'accord UE/Maroc⁽¹⁾. Elle crée ainsi une situation de concurrence déloyale avec les pro-

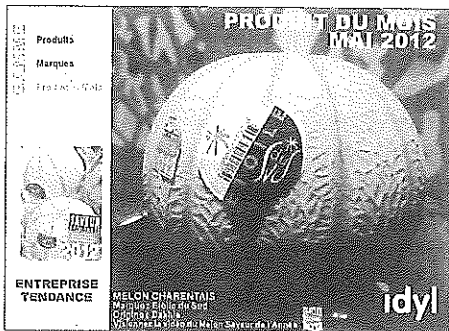
ducteurs français. Or, le Sahara occidental n'est pas reconnu par l'Union européenne comme appartenant au Royaume du Maroc. En important des produits du Sahara occidental dans le cadre de cet accord, l'Europe ne respecte pas son droit ! »

Le syndicat a saisi le tribunal de commerce de Tarascon, qui a missionné un huissier pour se rendre au siège de l'entreprise et dresser un rapport. L'huissier s'y est rendu le 15 janvier mais Idyl a refusé de coopérer. Le 17, la Confédération paysanne, appuyée par le Modef, tenait une conférence de presse à Châteaurenard (13) pour expliquer localement sa démarche. « On ira jusqu'au bout », a promis le syndicat devant les médias provençaux. « Le coup est parti, et on espère bien que cet accord sera le premier à tomber ! »

La Confédération paysanne est ainsi au premier rang pour la défense des producteurs de fruits et légumes français et européens. Mais aussi dans la défense de la souveraineté alimentaire du Maroc : « Des entreprises étrangères prennent les meilleures terres locales pour produire afin d'exporter », dénonce André Bouchut. Sans compter le pillage des ressources en eau, vitales pour les populations locales, et les conditions de travail et de revenus très loin des normes européennes... ■

Benoît Ducasse

(1) Outre les tomates et melons qu'elle produit au Sahara occidental, près de Dakhla, Idyl cultive également des fruits à noyaux près de Marrakech et d'autres variétés de fruits et légumes dans la plaine du Souss, dans la région d'Agadir.

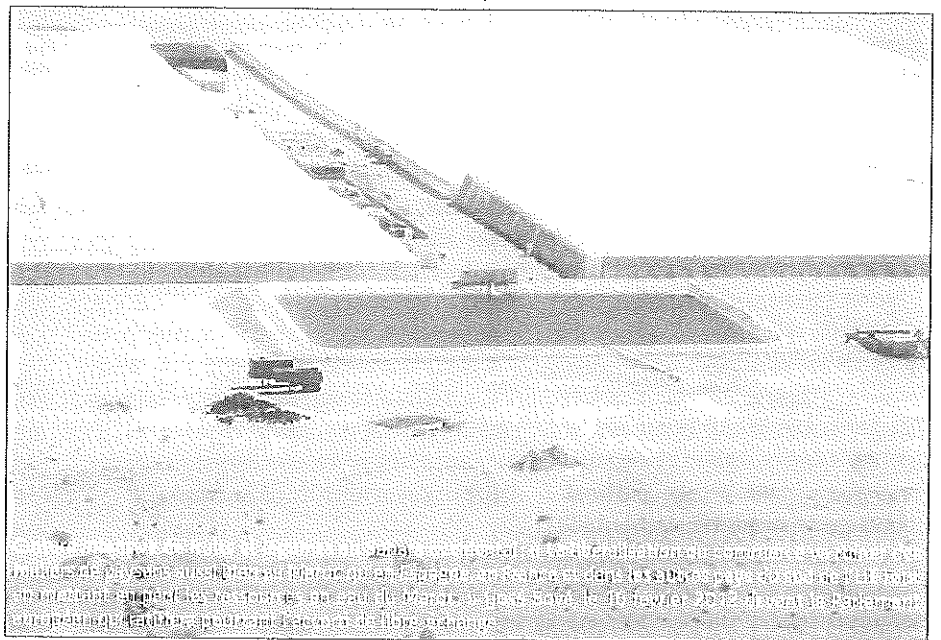


Le Sahara occidental

Territoire non autonome selon l'ONU, cette ancienne colonie espagnole n'a toujours pas trouvé de statut définitif sur le plan juridique, plus de trente-cinq ans après le départ des Espagnols, en 1976. Le Sahara occidental est en proie à un conflit opposant les indépendantistes sahraouis du Front Polisario au Maroc qui revendique sa souveraineté sur l'ensemble du territoire.

Depuis le cessez-le-feu de 1991, le Maroc contrôle environ 80 % du territoire, tandis que le Front Polisario en contrôle 20 % laissés par le Maroc derrière une longue ceinture de sécurité, le « mur marocain ».

Source: Wikipedia



Des accords de libre-échange doublement injustes

Les accords de libre-échange comme celui passé entre l'Union européenne et le Maroc se font clairement au détriment des agricultures familiales et paysannes du Maroc (comme de l'Europe). Les principaux bénéficiaires sont les grands groupes multinationaux, centrés sur une agriculture exportatrice, au mépris du droit à la souveraineté alimentaire des populations concernées, du respect de l'environnement, et ce qui est plus grave du droit social (travail des enfants, interdiction des syndicats...).

En outre, de tels accords encouragent le développement de formes d'agriculture capitaliste, et incitent à l'accaparement des terres. Enfin, ces accords mettent donc en concurrence deux types d'agriculture de part et d'autre de la Méditerranée, mais par le jeu des contreparties liées à cet accord, ils opposent également par exemple les producteurs de légumes et les céréaliers, au détriment des premiers. De tels accords devraient donner lieu avant signature à une analyse précise des conséquences économiques, sociales, et environnementales, ce qui n'est pas fait.

Libérer la voix paysanne pour tracer la Via campesina

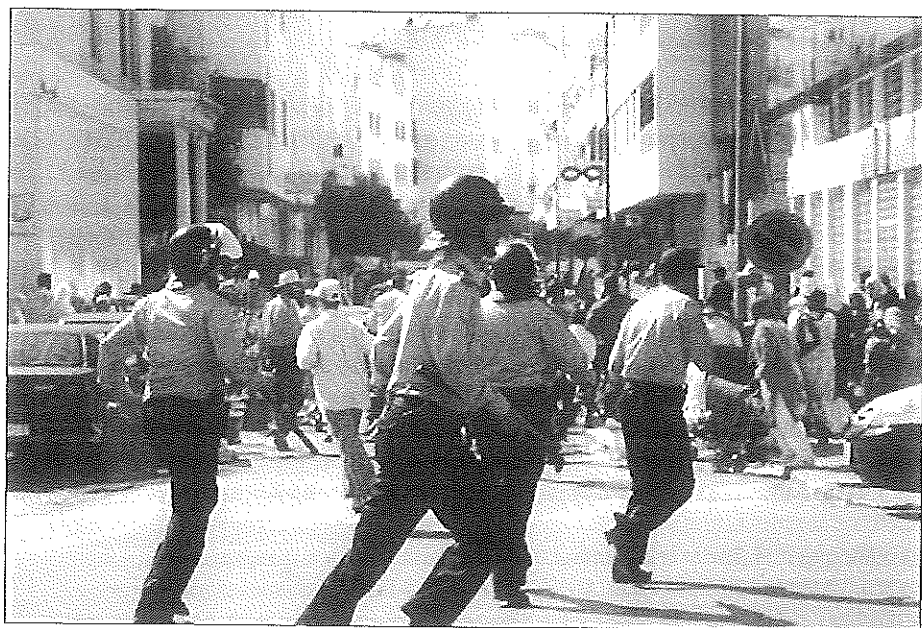
Les paysans marocains font face tant aux féodalismes locaux qu'au rouleau compresseur du libéralisme (de l'accapement de leurs terres à l'exploitation de leur travail et des ressources naturelles du pays). Une organisation syndicale de petits paysans tente de se mettre en place.

Les mouvements paysans sont peu médiatisés au Maroc : isolés dans leurs localités, éloignés des villes, ils n'attirent pas la presse. Pourtant les populations rurales, les petits paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance, ceux qui ne trouvent pas leur compte dans le modèle productiviste, tentent tant bien que mal de défendre leurs droits d'accès à la terre et à l'eau.

Parmi les exemples actuels de résistances, citons celui de la localité (*douar*) de Chlihat, dans le nord du pays, entre les villes de Larache et de Ksar Lkbir. En juin 2012, elle a été le site d'événements très violents.

Le *douar* est entouré de terres qui permettent aux habitants de subvenir à leurs besoins. Dans une région au fort taux de chômage et où l'espoir d'un revenu se trouve au-delà de la Méditerranée, cette petite agriculture est salutaire. Or une entreprise espagnole productrice de riz exploite les terres au-delà du village, gagnant de plus en plus sur les terrains des villageois. La production industrielle de riz emploie très peu de personnes et crée beaucoup de désagréments, les moustiques par exemple (la culture du riz demande beaucoup d'eau). Quand l'entreprise a décidé de réquisitionner les terres des villageois, une marche de contestation s'est organisée. Elle a été fortement réprimée : 2 000 soldats ont encerclé le *douar* et violemment maté la contestation. Une vingtaine d'arrestations ont eu lieu, de nombreuses personnes ont vécu plusieurs jours dans la forêt par peur de la répression. Mais la lutte n'est pas terminée.

À l'autre bout du pays, au sud, le *douar* d'Aoulouz est un cas emblématique de la gestion inéquitable de l'eau, ressource cruciale au Maroc. Depuis la construction d'un barrage à quelques centaines de mètres en amont du village il y a vingt ans, l'accès à l'eau est bouleversé. En 2001, une association d'usagers spécifique aux agricul-



Le 15 juin 2012, à Chlihat (à 150 km au nord de Rabat), la police réprime la révolte paysanne. 2 000 membres des forces antiémeutes, des hélicoptères de la gendarmerie royale et des balles en caoutchouc ont été mobilisés pour mater la révolte sociale des paysans contre la société espagnole Liberia del arroz. Celle-ci exploite 4 500 hectares de riz, terres concédées à bas prix par l'État, et fait subir les méfaits de ses pratiques aux habitants (accapement des terres, chômage, invasion de moustiques...).

teurs du secteur a été mise en place, mais de nombreux paysans ont refusé de la rejoindre, empêchés d'utiliser cette eau pour l'irrigation de leurs cultures. Contestant le président de l'association, ils ont mené manifestations et sit-in. En 2008, leurs protestations ont été réprimées, avec à la clé des arrestations. Depuis, la situation n'a que trop peu évolué pour les paysans qui tentent toujours d'imposer la mise en place d'une autre association, indépendante des pouvoirs féodaux locaux.

Un manque bientôt comblé ?

Une vraie organisation nationale des paysans marocains manque encore sur le terrain et dans le réseau mondial de la Via campesina. Mais elle est en gestation.

La Fédération nationale du secteur agricole (FNSA) a été fondée en mai 1991. Filiale de l'UMT (Union marocaine du Travail), elle se définit comme organisation de masse et syndicat de classe. Aujourd'hui, la FNSA est majoritaire au sein de la fonction publique, des établissements et des sociétés d'État, et représente 30 % des délégués des salariés agricoles.

Elle se fixe aussi pour objectif d'organiser syndicalement les petits paysans (plus d'1,5 million, dont 80 % disposent de

moins de 2 hectares de terre), condamnés définitivement par la mise en place du plan Maroc vert⁽¹⁾. Challenge difficile s'il est tenté en solitaire, compte tenu du déficit de confiance des paysans envers l'administration et ceux qui de près ou de loin la représentent et sont perçus parfois comme des vecteurs des directives de la royauté. En revanche, des initiatives d'associations regroupant les paysans autour de réseaux d'entraide ou de collecte qui permettent l'émergence d'un discours revendicatif collectif, associées à celles de la FNSA, seront porteuses d'avenir pour imposer le respect des droits de tous les travailleurs de la terre, quels que soient leurs statuts.

Et les rencontres que la Confédération paysanne pourra continuer à organiser à l'instar de celle d'octobre 2012 (cf. CS n° 279) appuieront la construction d'un mouvement paysan en Afrique du Nord. ■

Nidal Abdellkrim
et Nicolas Dumézy

(1) À l'origine de ce plan, le cabinet conseil Mc Kinsey, groupe américain installé au Maroc au début du siècle... le FMI et ses impératifs de modernisation/liquidation ne sont pas loin...
www.economia.ma/fr/numero-08/e-revue/qui-dicte-les-strategies-d-etat